



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 069-216900555-20240603-04_2024_25D-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
27/05/2024

Date d'affichage
27/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

06/06/2024

et publication du :

06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADAMO Alix.

Étaient présents :

Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, M. VUILLERMOZ Boris

Procuration(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal donne pouvoir à M. BENOIT Pascal, M. JULLIARD Dimitri donne pouvoir à M. DUMONTET Jean-Marc

Étai(ent) absent(s) :

M. GOYARD Didier, M. LAGGIA Cédric, Mme LARDANCHET Martine

Étai(ent) excusé(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal, M. JULLIARD Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BENOIT Pascal

Numéro interne de l'acte : 04-2024-25D

Objet : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame le Maire explique que différentes associations et organismes d'intérêt collectif, ont fait parvenir des demandes de subventions. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions en fonction des demandes reçues en mairie, pour l'année 2024.

Elle rappelle que certaines associations de la commune bénéficient également, à l'année, de subventions en nature par la mise à disposition de locaux, ainsi que la prise en charge par la commune du nettoyage, de l'électricité et du chauffage.

Elle demande aux conseillers « intéressés » ou membres de conseil(s) d'administration(s) ou ayant un pouvoir décisionnel quelconque dans une association, de ne pas prendre part au vote de la ou des subventions pour laquelle ou pour lesquelles ils sont intéressés.

Pour rappel les subventions attribuées en 2023 étaient les suivantes :

Associations communales	Montant BP 2023
Association des Anciens combattants ADR – CATM Section Les Chères - Chasselay	250
Association Théoma seconde vie	500
Associations partenaires	Montant BP 2023

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 069-216900555-20240603-04_2024_25D-DE

ADMR Quincieux – Les Chères	6506
Prévention routière	200
SPA (pour rappel convention 2022-2023 délibération 2021-41 du 7 décembre 2021)	1230
Etablissements scolaires et autres	Montant BP 2023
Chambre de métiers et de l'Artisanat	125
MFR Anneyron	125
MFR Montluel	125
MFR Balan	125
MFR Villié-Morgon	125
Associations caritatives et autres	Montant BP 2023
Docteur clown	250
AGIVR – Beaujolais Val de Saône Handicap	250
Union Départementale et Métropolitaine des sapeurs-pompiers	250
Secours populaire de Villefranche-sur-Saône	250
Restaurants du Cœur	250
AFM Téléthon	250
TOTAL alloué	10 811 €

Madame le Maire propose une répartition des subventions 2024 aux associations de la façon suivante, étant précisé que les montants d'ores et déjà indiqués sont ceux résultant des demandes, les autres n'ayant pas fixé de montant :

Associations communales	Demande 2024
Association des Anciens combattants ADR – CATM Section Les Chères - Chasselay	250
Association inter classes chéroises	500
Association Théoma seconde vie	500
La classe en 5 chéroise	400
Associations partenaires	
ADMR Quincieux – Les Chères	6 270
Ain Domicile Services	0
Prévention routière	200
SPA (pour rappel convention 2024-2025)	1 226,40
Etablissements scolaires et autres	
Chambre de métiers et de l'Artisanat	125
MFR Anse	125
Lycée des Monts du Lyonnais	125
Associations caritatives et autres	
Docteur clown	250
AGIVR – Beaujolais Val de Saône Handicap	250
Les restaurants du cœur	250
Association française des sclérosés en plaques	0
Union Départementale et Métropolitaine des sapeurs-pompiers	250
Secours populaire de Villefranche-sur-Saône	250

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 069-216900555-20240603-04_2024_25D-DE

S²LO

AFM Téléthon	250
TOTAL alloué	11 221, 40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés,

DÉCIDE

- D'ATTRIBUER les subventions pour l'année 2024 aux associations comme indiqué au tableau ci-dessus.
- DE PRÉCISER que les crédits sont prévus au budget 2024, article 6574.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, Mme HIMBERT-VENIN Chantal (représentée par M. BENOIT Pascal), M. JULLIARD Dimitri (représenté par M. DUMONTET Jean-Marc)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. VUILLERMOZ Boris

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LES CHÈRES

Madame Le Maire,

Alix ADAMO

Le Secrétaire de séance,
Pascal BENOIT





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
27/05/2024

Date d'affichage
27/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

06/06/2024

et publication du :

06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADAMO Alix.

Etaient présents :

Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, M. VUILLERMOZ Boris

Procuration(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal donne pouvoir à M. BENOIT Pascal, M. JULLIARD Dimitri donne pouvoir à M. DUMONTET Jean-Marc

Etai(ent) absent(s) :

M. GOYARD Didier, M. LAGGIA Cédric, Mme LARDANCHET Martine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal, M. JULLIARD Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BENOIT Pascal

Numéro interne de l'acte : 04-2024-26D

Objet : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Madame le Maire explique qu'un déficit de fonctionnement de l'exercice N-2 a été reporté par erreur sur le budget 2024: article 002 "déficit de fonctionnement reporté": 5 102 €

Il est donc nécessaire de supprimer ces crédits et de les affecter à une autre ligne de dépense de fonctionnement.

Madame le Maire propose d'affecter ces crédits sur la ligne "entretien et réparation de réseaux" article 6152.

Le conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette modification budgétaire, résumée dans le tableau ci-dessous :

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
002 (002) : Déficit de fonctionnement reporté	-5 102,00		
61523 (011) : Réseaux	5 102,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité



DÉCIDE

- D'APPROUVER la Décision Modificative Budgétaire du budget annexe assainissement, telle que décrite dans le tableau ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LES CHÈRES
Madame Le Maire,
Alix ADAMO

Le Secrétaire de séance,
Pascal BENOIT



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

27/05/2024

Date d'affichage

27/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

06/06/2024

et publication du :

06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADAMO Alix.

Etaient présents :

Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, M. VUILLERMOZ Boris

Procuration(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal donne pouvoir à M. BENOIT Pascal, M. JULLIARD Dimitri donne pouvoir à M. DUMONTET Jean-Marc

Etai(ent) absent(s) :

M. GOYARD Didier, M. LAGGIA Cédric, Mme LARDANCHET Martine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal, M. JULLIARD Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BENOIT Pascal

Numéro interne de l'acte : 04-2024-27D

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN DE LA CROIX MARVAL.

Madame le Maire expose au conseil qu'il y a un projet d'aménagement de voirie Chemin de la Croix Marval. A cet effet, la Commune doit acquérir 615 m² de terrain, à détacher de la parcelle cadastrée section B n° 1561. Ce terrain permettra la réalisation d'une voie modes doux afin de sécuriser le cheminement des piétons et vélos sur le secteur.

Après échanges avec les propriétaires, l'acquisition des 615 m² se ferait à 3 € le m², soit un prix total de 1 845,00 €, outre frais de géomètre et frais d'acte à la charge de la commune.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget : opération 136 "acquisition foncière" du montant nécessaire à l'acquisition

Considérant que le seuil fixant l'obligation de consultation du service des domaines, 180 000 €, n'est pas atteint.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 069-216900555-20240603-04_2024_27D-DE

S²LO

- D'AUTORISER Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix de 1 845 € outre les frais de géomètre et d'acte notarié.

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LES CHÈRES

Madame Le Maire,

Alix ADAMO

Le Secrétaire de séance,
Pascal BENOIT





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

27/05/2024

Date d'affichage

27/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

06/06/2024

et publication du :

06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADAMO Alix.

Etaient présents :

Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, M. VUILLERMOZ Boris

Procuration(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal donne pouvoir à M. BENOIT Pascal, M. JULLIARD Dimitri donne pouvoir à M. DUMONTET Jean-Marc

Etai(ent) absent(s) :

M. GOYARD Didier, M. LAGGIA Cédric, Mme LARDANCHET Martine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal, M. JULLIARD Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BENOIT Pascal

Numéro interne de l'acte : 04-2024-28D

Objet : MISE A LA LOCATION DE TABLES DE TYPE "MANGE DEBOUT".

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que la Commune a acheté 11 tables de type "mange debout", pour un montant total de 605 €.

Étant précisé qu'une table est attribuée à la bibliothèque, les 10 autres serviront prioritairement aux manifestations organisées par la municipalité et aux associations chéroises.

Lorsque ces tables ne seront pas utilisées pour ce type d'évènements, Madame le Maire suggère de les proposer à la location pour les particuliers, de la même façon que la Commune propose déjà des tables, bancs et barnum.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 069-216900555-20240603-04_2024_28D-DE

S'LO

- DE PROPOSER à la location les tables de type "mange debout".
- DE FIXER le prix de la location à 5 € pour le Week end.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LES CHÈRES
Madame Le Maire,
Alix ADAMO

Le Secrétaire de séance,
Pascal BENOIT





Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 069-216900555-20240603-04_2024_29D-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

27/05/2024

Date d'affichage

27/05/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

06/06/2024

et publication du :

06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ADAMO Alix.

Etaient présents :

Mme ADAMO Alix, M. BENOIT Pascal, M. CEVRERO Eric, M. CHASSET Henri, Mme DE OLIVEIRA Tania, M. DUMONTET Jean-Marc, M. MARGAND Daniel, M. VUILLERMOZ Boris

Procuration(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal donne pouvoir à M. BENOIT Pascal, M. JULLIARD Dimitri donne pouvoir à M. DUMONTET Jean-Marc

Etai(ent) absent(s) :

M. GOYARD Didier, M. LAGGIA Cédric, Mme LARDANCHET Martine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HIMBERT-VENIN Chantal, M. JULLIARD Dimitri

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BENOIT Pascal

Numéro interne de l'acte : 04-2024-29D

Objet : PRESTATION DE SERVICE: ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHÉMA DIRECTEUR DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES EAUX PLUVIALES - CHOIX DU PRESTATAIRE.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une procédure de consultation a été réalisée afin de sélectionner un prestataire de service pour l'étude diagnostique et l'élaboration du schéma directeur pour les ouvrages d'assainissement collectif et des eaux pluviales de la Commune.

Cette consultation en procédure adaptée ouverte a fait l'objet d'une publication le 19 janvier 2024 sur le site de dématérialisation des marchés publics: e-marché public, avec une parution au BOAMP et dans la rubrique d'annonces légales du Progrès le 23 janvier 2024.

Trois offres ont été reçues suite à cet appel à concurrence, les offres sont les suivantes:

- Société Réalités environnement : 65 700, 50 € HT
- Société Génieau : 66 022,50 € HT
- SETEC Hydratec : 92 864,60 € HT

Le rapport d'analyse des offres a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation.

L'analyse globale des offres s'est déroulé comme suit:

1..1 DEMANDES DE PRECISIONS

Suite à l'analyse des offres, des demandes de précisions ont été faites aux trois candidats par courriels (voir en annexe 2). Les trois candidats ont répondu avant la date butoir fixée (23 février 2024 à 17h00) et les réponses fournies ont été prises en compte dans l'analyse suivante.

1..2 ANALYSE DES OFFRES

Critère Prix

Après les modifications apportées par les candidats, la notation du critère prix est donc la suivante :

BUREAU D'ÉTUDE	Montant (€ HT)	Note sur 20	Note prix pondéré 40%
RÉALITÉ ENVIRONNEMENT	65 700, 50 €	20.00	8.00
GENIEAU	66 022.50 €	19.90	7.86
SETEC HYDRATEC	92 864,60 €	14.15	5.66

Estimation AMO 66 000 €

Critère Valeur technique

Les offres des trois candidats ont été analysées sur le plan technique et conduisent aux notations suivantes (détail de l'analyse fourni en annexe 1).

BUREAU D'ÉTUDE	Sous-critère 1 Moyens humains & matériels	Sous-critère 2 Organisation & méthode	Sous-critère 3 Enjeux & spécificité	Note sur 20	Note pondérée
RÉALITÉ ENVIRONNEMENT	6.0	8.0	4.5	18.50	11.10
GÉNIEAU	3.0	4.5	6.0	13.50	8.10
SETEC HYDRATEC	6.0	8.0	6.0	20.00	12.00

Synthèse

L'analyse globale des offres conduit à la notation suivante :

Candidat	Prix des prestations (HT)	Valeur technique Pondérée 60 % (/20)	Prix sur 20 Pondéré 40%	Note globale Sur 20	Classement
RÉALITÉS ENVIRONNEMENT	65 700. 50 €	11.10	8.00	19.10	1
GÉNIEAU	66 022.50 €	8.10	7.96	16.06	3
SETEC HYDRATEC	92 864.60 €	12.00	5.66	17.66	2

1..3 CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 069-216900555-20240603-04_2024_29D-DE

S²LO

Au vu de l'analyse précédente, il est proposé de retenir l'offre du candidat REALITES ENVIRONNEMENT pour un montant de 65 700,50 €. HT, soit 78 840,60 €. TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE DÉSIGNER le prestataire retenu pour la prestation de service d'étude diagnostique et élaboration du schéma directeur d'assainissement.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de prestation de service avec le prestataire retenu ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LES CHÈRES
Madame Le Maire,
Alix ADAMO

Le Secrétaire de séance,
Pascal BENOIT



